



Auxiliaire de vie

L'auxiliaire de vie accompagne et aide des **personnes âgées ou en situation de handicap** ayant une **perte d'autonomie faible ou moyenne** afin de leur permettre de vivre chez elles, « en milieu de vie ordinaire ». Dans la classification des emplois de la Branche de l'Aide à Domicile, l'auxiliaire de vie occupe un emploi de niveau 2.

Ses missions :

- ❖ Aider au lever et au coucher
- ❖ Aider à la toilette, aux changes à l'habillage et déshabillage
- ❖ Veiller à la prise correcte des médicaments selon les indications médicales
- ❖ Aider aux déplacements dans le logement, installer la personne et prévenir les risques de chutes
- ❖ Veiller à ce que le logement reste dans un état de propreté et de confort approprié au maintien à domicile.
- ❖ Entretenir le linge
- ❖ Préparer et aider à la prise de repas et veiller au bon équilibre alimentaire
- ❖ Vérifier la fraîcheur des aliments
- ❖ Effectuer les courses avec ou sans les bénéficiaires
- ❖ Aider à la promenade, sortir afin de maintenir les liens affectifs et les contacts amicaux avec l'extérieur
- ❖ Réaliser les démarches administratives simples
- ❖ Stimuler les relations sociales et l'ouverture sur le monde (journal, livre, internet...)
- ❖ Assurer une présence et un soutien moral en pratiquant une écoute active

Qualités professionnelles

- ❖ Fiabilité, Sérieux et Discrétion
 - ❖ Empathie, Patience, Bienveillance
 - ❖ Travail en équipe, Autonomie
-